

Ma police municipale



La police municipale œuvre pour votre tranquillité !

La police municipale de Montastruc-La-Conseillère s'emploie à sauvegarder la tranquillité publique.

Elle protège le cadre de vie et la tranquillité de la ville.



Le premier rôle de la police municipale est d'assurer la sécurité des personnes et des biens, la tranquillité publique et la qualité de vie des habitants de la commune.



Commerces, écoles, gare, espaces de loisirs...

La police municipale permet de protéger tous ces lieux à forte concentration de personnes.

Les policiers municipaux veillent également à faire régner l'ordre public et à assurer le bon déroulement des manifestations.



Faire respecter les règles de bonne conduite assure à la population sécurité et confort de vie. Placés sous l'autorité du maire, les policiers municipaux sont au contact de la population et peuvent rendre compte au maire ou à l'administration territoriale compétente. Professionnels et institutionnels, ils sont habilités à recevoir les réclamations et à apporter des solutions.

Ses missions

- * **Assistance**
- * **Surveillances des entrées et sorties des établissements scolaires**
- * **Rédaction et application des arrêtés du Maire**
- * **Police de la route (vitesse, circulation, stationnement)**
- * **Surveillance générale du territoire communal**
- * **Gestion des conflits de voisinage**
- * **Surveillance des manifestations, fêtes, cérémonies, marchés et foires**
- * **Lutte contre le bruit**
- * **Respect des règles de construction, de l'environnement (dépôts sauvages d'ordures)**
- * **Surveillance des opérations funéraire (inhumation.)**
- * **Opération « Tranquillités Vacances ».**